apur

SYNTHÈSE

LA VILLE AUTREMENT

INITIATIVES CITOYENNES// URBANISME TEMPORAIRE// INNOVATIONS PUBLIQUES// PLATEFORMES NUMÉRIQUES

SEPTEMBRE 2017

INTRODUCTION

Planifiée par les seuls experts ces 50 dernières années, la ville, aujourd'hui, s'ouvre à de nouvelles démarches, portées à la fois par la révolution numérique et l'engagement citoyen.
La puissance publique développe des outils renouvelant en profondeur la participation des acteurs du territoire. Des collectifs s'organisent sur des friches, révélant ces lieux et de nouveaux usages. Les acteurs de la société civile (start-up, associations, collectifs) se saisissent de sujets autrefois réservés aux experts et aux institutions. À partir d'entretiens menés auprès d'acteurs, cette étude les documente, analyse leurs caractéristiques et explique leurs fonctionnements.

L'étude s'organise en trois parties détaillant ces évolutions : innovations dans les approches des politiques publiques, changement de temporalité à travers l'urbanisme temporaire, émergence de leaderships citoyens et non-institutionnels facilités notamment par la révolution numérique.

Ces initiatives partagent des approches avant tout centrées sur les usages. Elles ouvrent vers des nouveaux jeux d'acteurs et demandent une évolution des cadres d'actions : relation entre services administratifs et administrés, cadres réglementaires, financements, statuts des projets.

Enfin, la ville autrement est d'abord une place pour l'expérimentation, la révélation et la différence. Sans prétendre devenir la règle, elle permet d'enrichir l'univers des possibles.

© Apur

RÉINVENTONS NOS PLACES, ATELIER DE CARTOGRAPHIE AVEC LES USAGERS, PLACE D'ITALIE (13E)

CHIFFRES CLÉS

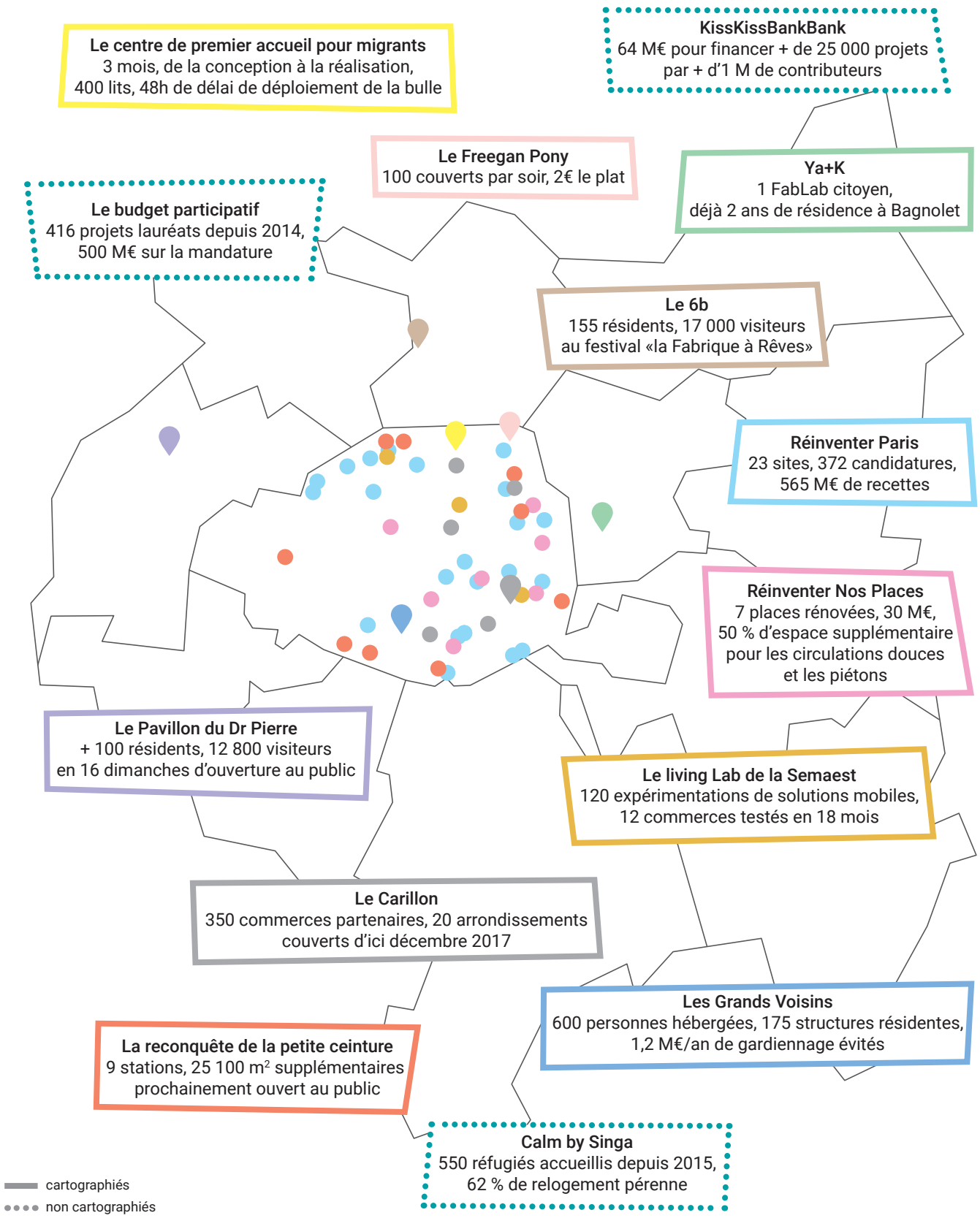

1. Mener les projets de manière collaborative

L'action publique rencontre de nouveaux défis. **Le monde s'accélère** obligeant à réinventer les méthodes pour gagner en réactivité. **Les ressources financières et foncières se raréfient** amenant à concevoir des modèles plus économes. **Les attentes d'usagers sont plus pressantes et plus diverses**, nécessitant des processus plus réceptifs et réactifs aptes à répondre au plus près des besoins. **L'urgence écologique** intime de mettre la ville aux avant-postes de la défense de l'environnement et d'y assurer le respect de la nature. De nouveaux outils sont développés par les acteurs publics en réponse à ces enjeux.

De nouveaux outils pour des solutions innovantes

Les dispositifs étudiés dans ce chapitre ont en commun **une approche résolument centrée sur l'usage** et une large **ouverture du jeu d'acteurs** impliqués dans la conception et la mise en œuvre des projets. Loin d'une vision ordonnatrice, **la puissance publique** renouvelle ses méthodes et se positionne comme **une interface entre des acteurs du secteur privé et de la société civile** qui prennent alors un rôle actif dans la fabrique urbaine. Cette évolution s'appuie concrètement sur **le développement de modes de gouvernance et de moyens spécifiques**

LE BUDGET PARTICIPATIF VOIT ÉMERGER DES PROJETS VARIÉS, ICI, LA RÉNOVATION D'UNE AIRE DE JEUX DANS LES JARDINS DU TROCADÉRO (16E)

© Ville de Paris

pour la conception et la réalisation des projets. Ces dispositifs ont en commun de présenter des **processus séquencés**. Ce faisant, ils donnent naissance à des **projets ouverts, ancrés dans leurs contextes** qui évoluent grâce à la confrontation au terrain et à l'intelligence collective.

Chacune de ces approches reste aujourd'hui marginale en volume dans la fabrique urbaine. Pourtant leurs impacts, au-delà des projets réalisés, sont déjà perceptibles. Ils contribuent à **une plus grande transparence de l'action publique et au développement d'une pédagogie pour en saisir les contraintes**. À cela s'ajoute u**ne mise en capacité des acteurs** notamment via différents types d'ateliers. La conjonction de ces éléments permet de transformer ces dispositifs en autant **d'outils permettant de faire remonter les dysfonctionnements** en appelant chacun à ne pas se limiter à la critique mais aussi à **proposer des solutions alternatives**. Ce faisant ils modifient le rapport entre l'usager, l'institution et le territoire.

Conduite du changement et étude d'impact

Ils contribuent également à une certaine i**nversion des hiérarchies de critères** (expertise citoyenne, innovation), et appellent les acteurs à réinterroger leurs méthodes de conception. Ce renversement est l'occasion **d'une conduite du changement** en interne, pour les services des collectivités, les élus, les aménageurs et les promoteurs. **Outre la pratique, c'est l'organisation qui est appelée à évoluer** : chaque acteur est amené à s'ouvrir à d'autres et le travail « horizontal » est favorisé. L'intégration de toutes les parties prenantes doublée d'une valorisation particulière de la parole de l'usager aboutit à **recentrer l'action menée sur l'usage**. Elle permet également de faire émerger des projets qui s'affranchissent des cadres de pensées de tel ou tel acteur, accueillant la complexité comme une richesse. Ce changement porte aussi le risque d'une désorganisation. **Un accompagnement est donc essentiel**. Cela passe notamment par une adaptation en continu des moyens en interne.

Ces processus étant destinés à répondre au plus près des besoins révélés par les usages, ils sont nécessairement vivants et évolutifs. Cette flexibilité permet de **s'adapter aux évolutions des usages et corriger des éléments du fonctionnement qui apparaîtraient comme inefficients**. Enfin, le développement d'indicateurs d'impact et d'évaluation permettra de faciliter l'évaluation des éléments qu'ils permettent de faire émerger en comparaison de dispositifs plus classiques et contribuer à leur amélioration continue.

LE DISPOSITIF DE « RÉINVENTER NOS PLACES » PERMET D'ALLER À LA RENCONTRE DES HABITANTS SUR LE TERRAIN, PLACE DES FÊTES (20E)

© DiDO (169 architecture, Elioth, Quatorze), 2017

Focus

Le budget participatif

Le budget participatif de Paris **permet, chaque année, aux Parisiens de proposer et de choisir des projets d'investissement pour leur arrondissement ou pour Paris**. Il s'appuie sur une plateforme numérique qui permet aux habitants de déposer, voter et suivre l'avancée les projets lauréats. Outre l'*empowerment* citoyen, il constitue un outil de modernisation pour la collectivité parisienne amenant à un haut niveau de transversalité. Il permet d'ouvrir le champ des possibles grâce à un certain décloisonnement des services enclins à adopter une philosophe d'action nouvelle, plus proche de la couture urbaine.

Réinventons nos Places

Ce projet vise **à réaménager sept places de Paris via une méthode** qui se caractérise par l'intégration de nouveaux acteurs, des budgets limités et une logique incrémentale abordant le projet par le prisme des usages qu'elle aide à préfigurer. Il s'appuie sur une maîtrise d'œuvre bicéphale : d'un côté les équipes municipales (DEVE, DVD) pour les travaux de structures, de l'autre des collectifs pluridisciplinaires pour la préfiguration des usages en surface. Ces derniers encadrent la co-conception et la co-construction du projet avec les services de la ville, les habitants et les autres acteurs du lieu. Cette méthode fait émerger les attentes des usagers en les croisant avec des diagnostics d'experts et permet une activation progressive du projet.

La reconquête de la petite ceinture

La petite ceinture est une voie ferrée en partie désaffectée faisant le tour de Paris. La Ville de Paris y développe actuellement une vision d'ensemble et souhaite **permettre son ouverture au public de manière large, rapide et relativement peu coûteuse**. Ce projet s'appuie sur des collectifs pluridisciplinaires qui accompagnent une appropriation du site par les habitants via un processus d'activation locale et de co-construction. Ce projet vise un équilibre subtil : permettre l'accès du public à la petite ceinture en l'aménageant le moins possible pour éviter de dénaturer le site et son apparence de friche sauvage qui fait son identité et son charme. Il s'agit ici davantage de ménager que d'aménager.

© Ville de Paris

L'APPROCHE PAR L'USAGE AMÈNE AU DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS CONCRÈTES : ICI UN ÉQUIPEMENT POUR ATTACHER LES TROTTINETTES

© Les saprophytes

© Collectif Copec, A et cetera

LES COLLECTIFS DÉPLOIENT DU MOBILIER RÉVERSIBLE SUR LA PETITE CEINTURE. « STATIONS » RUE PETIT (19E) ET RUE DE LA MARE (20E)

Le living lab de la Semaest

La Semaest a lancé en 2014 un « living lab » dédié à la nouvelle économie de proximité afin de **réduire la fracture entre le commerce numérique et le commerce de proximité**. Deux projets sont mis en œuvre. Le « **Testeur de commerce** » permet à des commerçants opérant sur internet de tester leur viabilité en boutique sur un temps court dans des conditions économiques se rapprochant d'un commerce en bail de longue durée. **Le programme CoSto (Connected Store)** permet aux commerçants de se former aux outils numériques et de tester des solutions mobiles développées par des start-up pour développer leur activité et accroître leur visibilité. Les deux initiatives se complètent : le testeur constitue le pendant « hardware » à la solution « software » proposée par CoSto.

500 M€

seront consacrés au budget participatif au cours de la mandature actuelle de la maire de Paris, Anne Hidalgo

L'appel à projets urbains innovants, Réinventer Paris

Réinventer Paris révolutionne la cession immobilière et foncière en sélectionnant les acquéreurs via l'organisation d'un concours dont le premier critère de sélection n'est pas le prix mais le caractère innovant du projet. C'est **un partenariat renouvelé entre le privé et le public** qui reste décisionnaire sans être commanditaire. L'appel à projet innovant exigeait la constitution par les candidats d'équipes pluridisciplinaires intégrant souvent l'opérateur final. Cela permet de déployer ces innovations sur un spectre à la fois large et cohérent, notamment via des projets thématisés.

© Sou Fujimoto Architects + Manal Rachdi Oxo Architectes + Compagnie de Phalsbourg + Ogic + Morph

« MILLE ARBRES » ENJAMBERA LE PÉRIPHÉRIQUE AU NIVEAU DU BOULEVARD PERSHING (17E)

Les appels à projets urbains innovants engagés à l'échelle de la Métropole du Grand Paris concernent actuellement 126 sites (13 pour Réinventer Paris, 56 pour Inventons la Métropole, 21 pour Réinventer la Seine, 34 pour Réinventer Paris 2). Leurs typologies sont très diverses et parfois atypiques : bâtiments, terrains, souterrains, ouvrages, plan d'eau ou même volumes d'air.

Ces sites sont répartis de manière globalement homogène sans distinction forte entre l'est et l'ouest, le nord et le sud. Deux secteurs se distinguent par une forte concentration de projets : le cœur de la Métropole et les secteurs de limites ou de frontière, en particulier en périphérie de Paris. À l'échelle métropolitaine, de nombreux sites sont situés dans des secteurs de projets plus vastes. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux sont localisés sur le réseau du Grand Paris Express en construction et bénéficieront de cette nouvelle offre de transports.

SITES DES APPELS À PROJETS URBAINS INNOVANTS

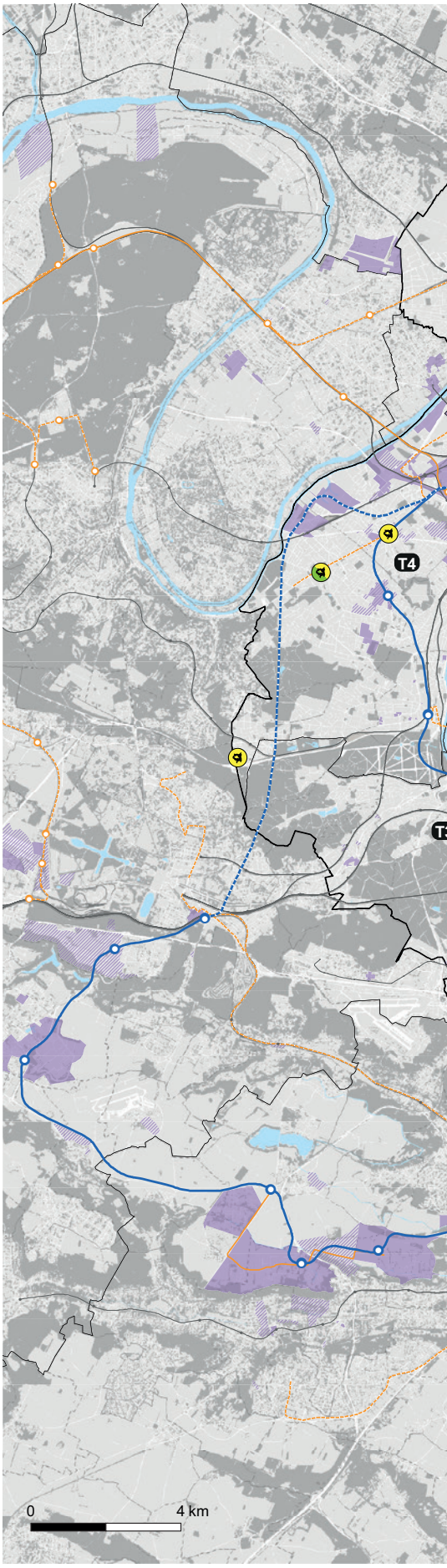

Source : Apur - juin 2017

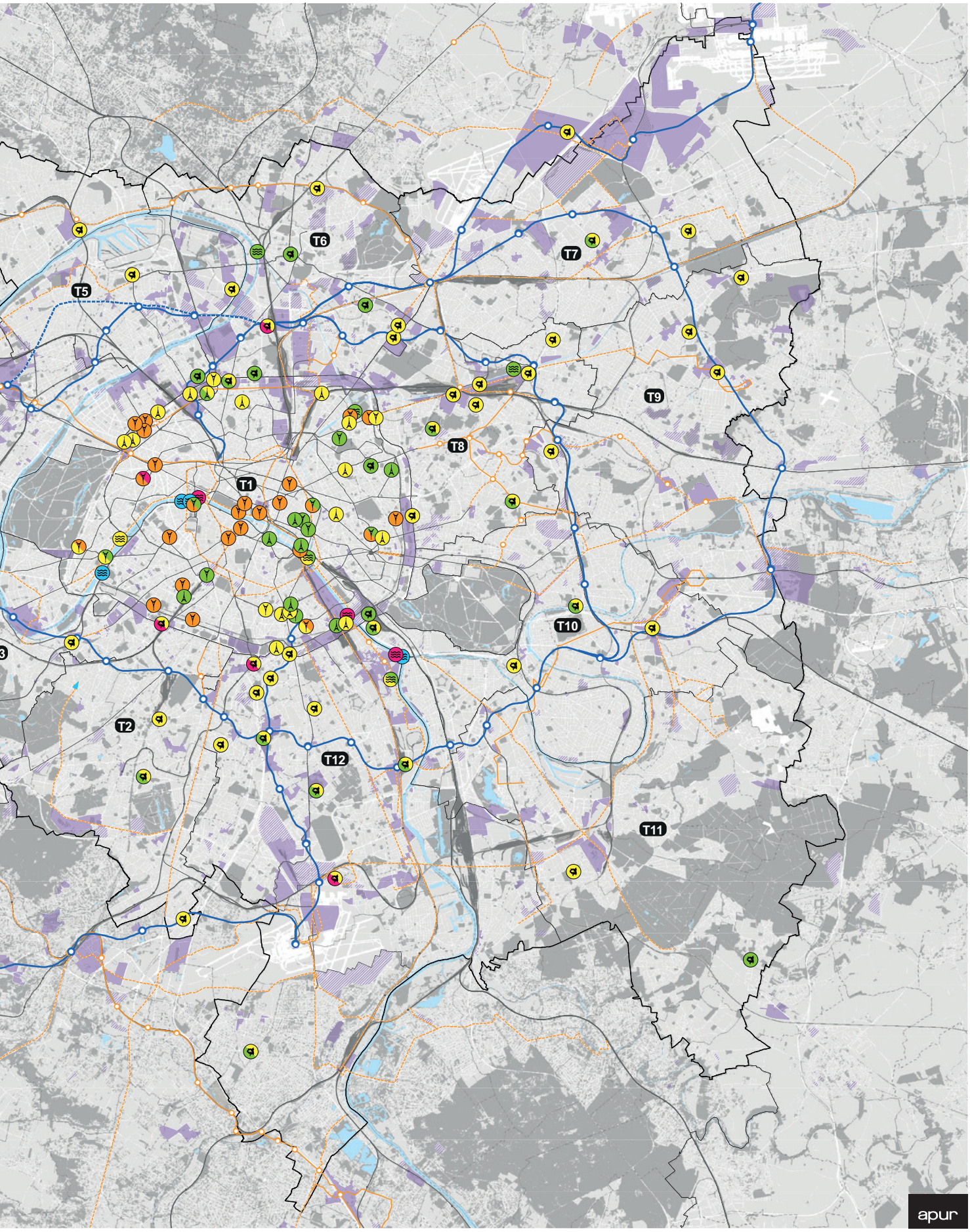
T6
T7
T5
T9
T8
T1
T10
T2
T12
T11
apur

2. L'urbanisme temporaire : inscrire la ville dans un temps court

Le temps court agit comme un catalyseur d'énergie pour des réalisations rapides

L'urbanisme temporaire prend le contre-pied de l'urbanisme dominant planificateur, structurant, qui s'inscrit dans le temps long de la ville. Il occupe, aménage et fait rayonner un lieu sur une durée réduite allant d'une poignée de semaines à quelques années. Il peut préfigurer ou infléchir un programme, un dessin d'espace ou des usages.

Des projets évolutifs sur un temps court

Les projets étudiés ont plusieurs points communs. Ils se développent sur **un temps court et borné qui agit comme un catalyseur d'énergies** pour des réalisations rapides. Ils sont portés par un **fort engagement associatif** et sont ancrés dans leur territoire. Ils sont **menés de manière incrémentale** suivant le principe de « programmation ouverte », laissant la possibilité pour de nouvelles initiatives d'émerger en leur sein.

La convention d'occupation temporaire est le modèle juridique le plus couramment utilisé bien que peu flexible et peu adapté au mode de gouvernance inclusif de ces projets. D'une durée limitée à deux ans, elle lie un propriétaire et un occupant donné qui sert de tiers de confiance entre le propriétaire et les nombreux occupants du site. L'occupant coordinateur du site perçoit une **contribution aux charges** de la part des occupants. La masse salariale et les investissements sont couverts par des recettes commerciales et évènementielles.

Les modèles de gouvernance des projets étudiés montrent une **grande responsabilisation des acteurs associatifs** gérant leurs sites en quasi-totale autonomie. Le projet est marqué par une forme de sérendipité, s'adaptant aux contraintes du lieu et du territoire de manière empirique et souple. Cette liberté de programmation dans un cadre juridique pourtant potentiellement contraint s'explique par une **confiance importante entre les acteurs** (propriétaire, occupant, puissance publique) et **un soutien politique souvent déterminant**.

Des externalités nombreuses

Ces initiatives sont génératrices de valeur pour les usagers, le propriétaire et le territoire. Les usagers (occupants, visiteurs) bénéficient d'un espace supplémentaire pour travailler, produire, se divertir, se rencontrer. Le propriétaire économise le coût de gardiennage, supprime le risque de squat aux conséquences financières souvent importantes, et voit la valeur du site augmenter grâce à la visibilité générée par l'occupation. **L'occupation temporaire participe à valoriser le territoire** en y attirant visiteurs, artistes et médias. Les projets d'urbanisme temporaire permettent aussi d'expérimenter de nouveaux usages et activités allant de l'économie circulaire à l'agriculture urbaine. **Ils redonnent une place centrale à l'art dans l'espace urbain**. Par ailleurs, **ils apportent des réponses à des besoins non couverts** (location d'espace, espaces festifs, logement de personnes précaires). **L'occupation temporaire impacte le projet urbain** et contribue **à révéler des potentialités du site** tant en termes d'aménagement que de programmation.

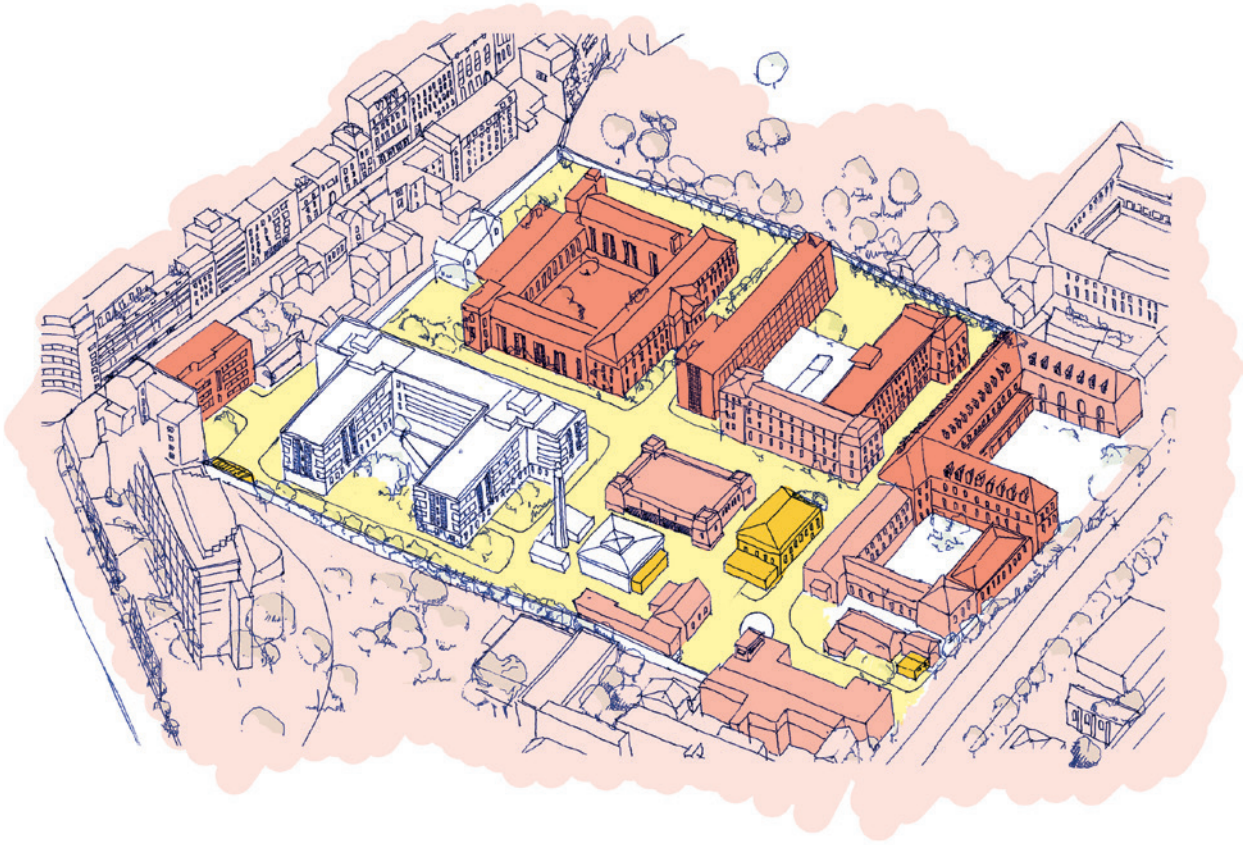

© Margot Canizzo

PLAN DU SITE DES GRANDS VOISINS
82 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU (14E)

Quelles mesures d'impact ?

L'étude révèle plusieurs éléments de tension, au premier rang desquels la précarité économique des acteurs porteurs de ces projets qui s'y engagent en étant peu (voire pas) rémunérés. Le cadre juridique apparaît peu adapté aux contraintes financières et temporelles de ces occupations. Les normes encadrant les établissements recevant du public (ERP) sont nombreuses et leur application fastidieuse et coûteuse.

Face aux nombreuses externalités générées par les occupations temporaires, il semble important **de développer des approches quantitatives** permettant d'estimer de manière chiffrée **l'impact territorial et la valeur produite** pour en faire bénéficier le projet temporaire. Valoriser le portage de ce type de projets peut **encourager les acteurs et notamment les administrations à identifier les situations de sous-exploitation** de locaux et les propriétaires à minimiser au maximum les bâtiments vides. Le secteur de l'urbanisme temporaire étant encore jeune, il s'agit aussi **d'aider à l'émergence et à la capacitation d'un plus grand nombre de tiers de confiance** spécialistes du domaine. Pour cela il paraît nécessaire de **proposer une répartition plus équitable de la valeur économique**. Cela peut passer par le fait de réserver dans le budget d'une opération d'aménagement un certain pourcentage des dépenses au financement de l'occupation temporaire, en reconnaissant la valeur qu'elle apporte dans la préfiguration du projet. Il semble aussi intéressant de mener une réflexion sur l'évolution du cadre légal avec l'établissement d'un format d'**ERP temporaire assoupli**. Enfin, alors que des projets d'occupation temporaire d'ampleur comme les Grands Voisins arrivent prochainement à leur terme, **la fluidité du processus de sortie sera à observer avec attention**. De sa qualité dépendront la pérennisation et l'essor de ces démarches.

© CyberCeb

LA FABRIQUE À RÊVES EST LE FESTIVAL ANNUEL ORGANISÉ PAR LE 6B, 6-10 QUAI DE SEINE, SAINT-DENIS (93)

Focus

Les Grands Voisins

« Les Grands Voisins » ont investi depuis 2014 le site de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul (4 ha) qui sera reconverti à terme en écoquartier. Initié pour permettre l'**hébergement d'urgence de 600 personnes** pendant deux ans, le projet s'est progressivement enrichi d'autres fonctions. Il accueille aujourd'hui au quotidien, en plus des habitants hébergés, **un millier de résidents travaillant dans plus de 175 structures**, et de nombreux visiteurs. Le principe phare du lieu est de permettre à chacun de développer son projet ou son autonomie. Sa mixité programmatique, sa gouvernance riche et l'attention menée sur le traitement des espaces extérieurs en font un exemple particulièrement abouti.

Le 6b

Le 6b est **un lieu de création et de diffusion artistique pluridisciplinaire** installé dans un ancien immeuble de bureaux au cœur du futur quartier Gare-Confluence à Saint-Denis. Il accueille plus de 150 résidents (artistes et jeunes entreprises) et répond ainsi à un besoin important du territoire. À l'origine pensé comme une occupation temporaire, **le 6b a joué un rôle déterminant dans l'attractivité du quartier et la préfiguration du projet urbain** en développant notamment une programmation évènementielle tournée à la fois vers un public local et métropolitain. Le 6b étant aujourd'hui constitutif de l'identité de ce nouveau morceau de ville, les occupants, l'aménageur et les différences institutions publiques travaillent actuellement à sa pérennisation sur le site. Cette mutation est source de questionnements multiples.

Le Pavillon du Dr Pierre

Situé au sein d'une opération d'aménagement mixte (bureaux, logements), le Pavillon du Dr Pierre devait être rénové en un site plurifonctionnel dédié à l'économie sociale et solidaire, inauguré en juin 2017. Son occupation temporaire a été organisée dans le double objectif **d'améliorer la sécurité** du site et d'y amorcer une activité en **préfiguration de l'activité future**. L'occupation temporaire s'est achevée en décembre 2015 pour le démarrage des travaux. Par la mobilisation de **moyens humains bénévoles importants**, le collectif Soukmachines a réussi à développer sur ce site une programmation culturelle et évènementielle en phase avec le public familial du territoire et répondant aux besoins des professionnels résidents. La **confiance entre les acteurs** (propriétaire, collectif occupant, puissance publique) a rendu le projet possible en dépit des contraintes administratives et juridiques importantes.

© Soukmachines

LE JARDIN DU PAVILLON DU DOCTEUR PIERRE INVESTI PAR LES RIVERAINS EN FAMILLE, 18 AVENUE GALLIENI, NANTERRE (92)

Le Freegan Pony

Sous le périphérique de la Porte de la Villette, dans un local en grande partie inexploité appartenant à la Ville de Paris, l'association Probono Publico a installé un squat fin 2015. **Le « PériPate » accueillait alors un restaurant à prix libre** (le Freegan Pony)**, un espace d'exposition et un espace de fête.** L'illégalité de la situation d'une part et l'intérêt singulier du restaurant fonctionnant exclusivement à partir d'invendus récupérés au marché de Rungis d'autre part ont amené à une **négociation entre les acteurs en vue de la régularisation** et de la normalisation de cette occupation.

Le centre de premier accueil pour migrants

Le centre d'accueil de la porte de la Chapelle vise à accueillir les migrants arrivant à Paris dans le respect des normes internationales afin de les orienter rapidement dans leurs démarches vers une demande d'asile et un hébergement pérenne. **Installé sur le site du futur campus Condorcet, Porte de la Chapelle**, il a été réalisé par Emmaüs Solidarité en association avec l'architecte Julien Beller avec un fort soutien de la Mairie de Paris. Voué à être déplacé au bout d'un an et demi au lancement des travaux du campus, le site est conçu très rapidement à partir d'**éléments modulaires aisément démontables**. Sa programmation soignée jusque dans les détails en fait **un site accueillant à taille humaine :** découpage en quartiers, équipements de proximité, installations artistiques, architecture favorisant la rencontre.

© Jacob Khrist

© Émilie Chaix — Mairie de Paris

© Jean-Baptiste Gurliat — Mairie de Paris

LE FREEGAN PONY EST INSTALLÉ SOUS LE PÉRIPHÉRIQUE (19E) // LE CENTRE D'ACCUEIL DES MIGRANTS EST COMPOSÉ D'INSTALLATIONS MODULAIRES, DONT CETTE BULLE, FACILEMENT DÉMONTABLES (18E) // DANS LES SITES D'OCCUPATION TEMPORAIRE, L'ART ET LA VÉGÉTATION ONT SOUVENT LA PART BELLE

OCCUPATIONS TEMPORAIRES RÉCENTES OU EN COURS

La carte présente la répartition, le type d'activité et le statut actuel de 100 occupations temporaires récentes qui ont pu être recensées à l'échelle du Grand Paris. Les activités qu'elles accueillent sont d'ordre varié. Face à la nébuleuse d'occupations, les critères de sélection pour l'élaboration de cette carte ont été :

- être dans une situation d'occupation non légalisée ou encadrée par un contrat de type convention d'occupation temporaire ;
- être ouvert au public de manière régulière ;
- contribuer à la préfiguration de nouveaux usages.

Au sein même d'un lieu d'occupation temporaire la diversité des activités peut être importante. Néanmoins, de grandes tendances semblent se dessiner. La part belle est faite au domaine artistique, culturel et créatif qui rassemble 40 % des occupations identifiées et n'est jamais totalement absent des autres projets. Les activités de bureaux et commerces sont relativement importantes aussi (15 % et 12 %). En revanche, les commerces ont pour la plupart une activité saisonnière, et certains ne sont actifs que du milieu du printemps au début de l'automne. Géographiquement, bien que la majorité des initiatives soient installées dans Paris (46 %) les communes de première couronne sont aussi concernées. Enfin, la démarcation est particulièrement frappante entre l'ouest et l'est de la métropole.

Type de lieu

- Agriculture, maraîchage, potager, pâturage
- Lieu d'animation duprojet urbain
- Bureau, atelier, artisanat, fablab
- Commerce, restauration, bar, club
- Art, culturel, créatif
- Social, humanitaire
- Parc, jardin, espace public

Statut d'occupation du lieu

- Actif
- Saisonnier
- En projet
- Terminé

Projet d'aménagement

- À l'étude
- En cours

Source : Apur, inventaire non exhaustif - juin 2017

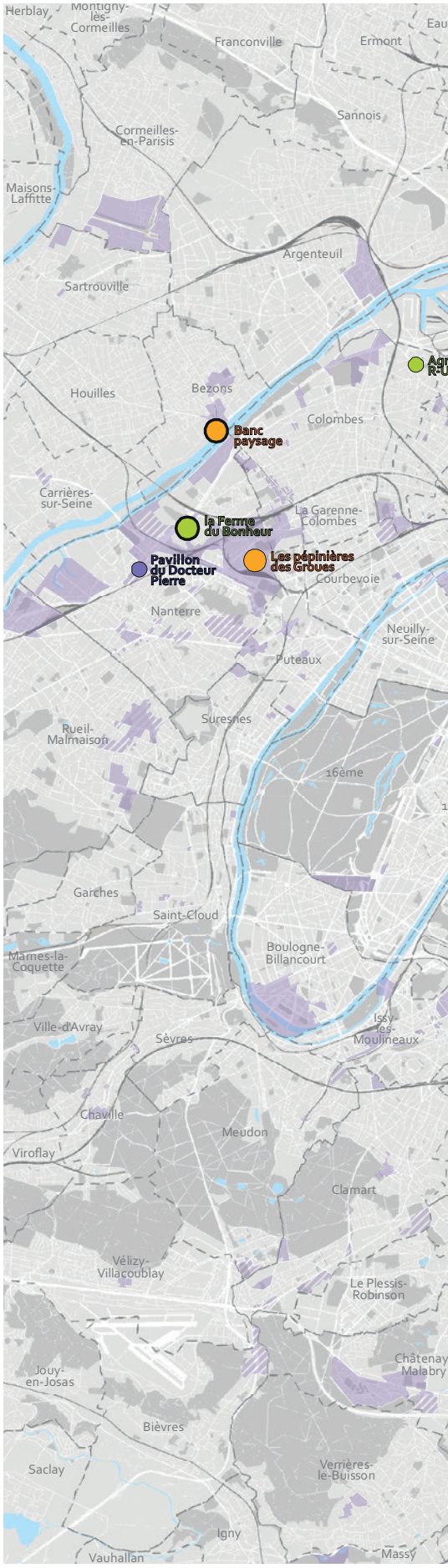

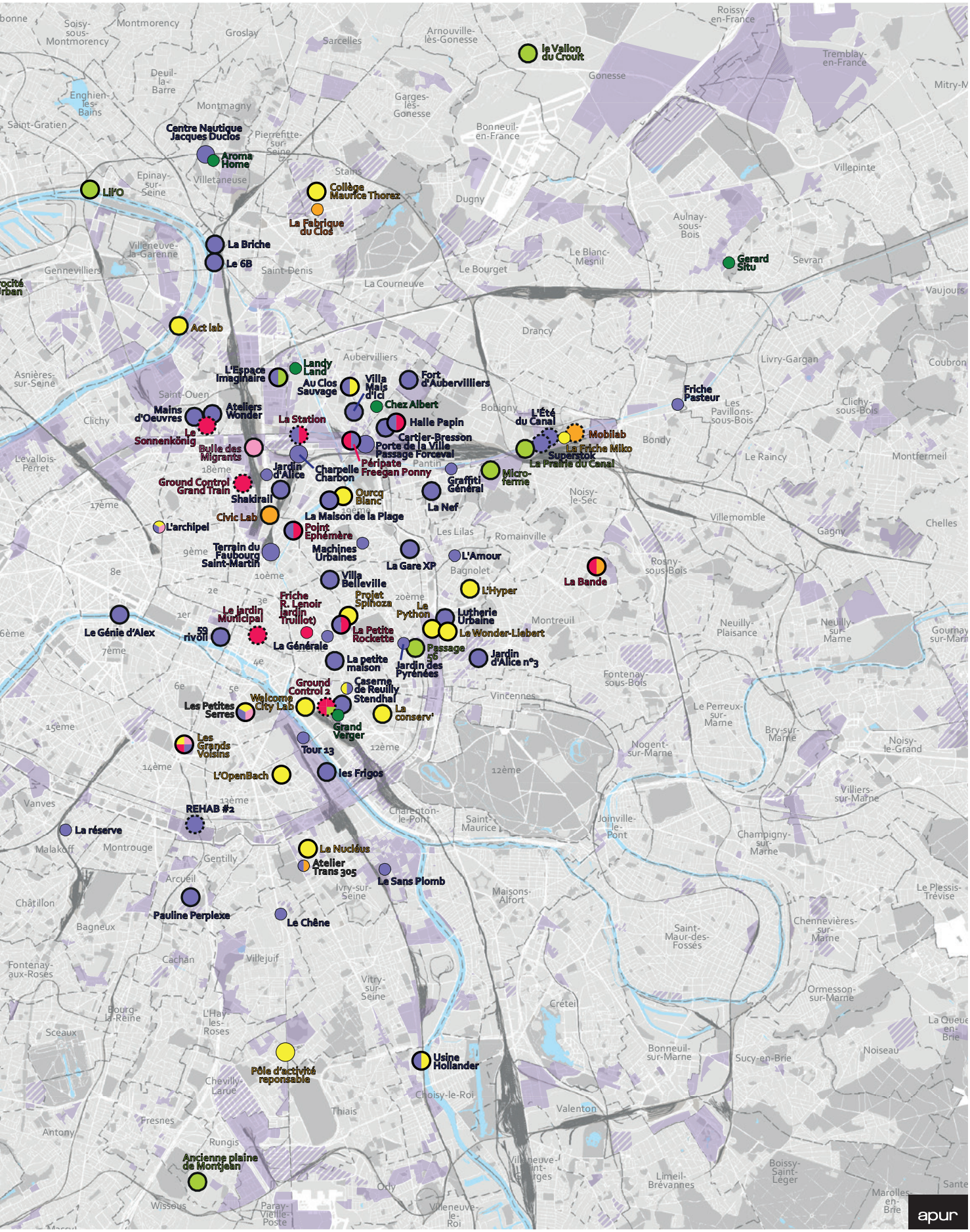
le Vallon du Croult
Centre Nautique Jacques Duclos
Aroma Home
Lil'O
Collège Maurice Thorez
La Fabrique du Clos
La Briche
Le 6B
Gerard Situ
Act lab
L'Espace Imaginaire
Landy Land
Au Clos Sauvage
Villa Mais d'Ici
Fort d'Aubervilliers
Chez Albert
Mains d'Oeuvres
Ateliers Wonder
La Station
Halle Papin
Le Sonnenkönig
Bulle des Migrants
Cartier-Bresson
Porte de la Ville
Passage Forceval
Péripate
Freegan Ponny
Jardin d'Alice
Charpelle Charbon
Graffiti Général
Micro-ferme
Ground Control
Grand Train
Shakirail
Ourcq Blanc
La Nef
Civic Lab
La Maison de la Plage
L'archipel
Point Ephémère
Terrain du Faubourg Saint-Martin
Machines Urbaines
La Gare XP
L'Amour
Villa Belleville
L'Hyper
Friche R. Lenoir
Projet Spinoza
Le Python
Lutherie Urbaine
Le jardin Municipal
Le Génie d'Alex
59 rivoli
La Générale
La Petite Rockette
Le Wonder-Liebert
Passage 56
Jardin des Pyrénées
La petite maison
Jardin d'Alice n°3
Ground Control 2
Caserne de Reuilly
Welcome City Lab
Stendhal
Les Petites Serres
La conserv'
Grand Verger
Les Grands Voisins
Tour 13
L'OpenBach
les Frigos
REHAB #2
La réserve
Le Nucléus
Atelier Trans 305
Le Sans Plomb
Pauline Perplexe
Le Chêne
Pôle d'activité reponsable
Usine Hollander
Ancienne plaine de Montjean
Friche Pasteur
L'Été du Canal
Mobilab
La Friche Miko
Superstok
La Prairie du Canal
La Bande
apur

© Ya + K

3. Plateformes numériques et initiatives citoyennes

La société civile a développé ces dernières années un impact sans précédent sur l'espace urbain notamment via des outils numériques répondant aux besoins et s'adaptant aux usages des citadins. Au-delà d'exemples emblématiques controversés, le **développement de plateformes et d'applications en lien avec les fonctions urbaines** est en réalité bien plus large.

Des plateformes pour des services au plus près de la demande

Le smartphone et les applications qu'il regroupe sont devenus indispensables pour un grand nombre d'urbains. Outre le taux d'équipement en forte croissance, c'est l'utilisation d'applications mobiles qui est en plein essor. Les applications centrées sur l'utilisateur offrent un service au plus près de la demande, centrée sur l'usage. Souvent, **elles facilitent la mise en relation d'une offre et d'une demande très atomisées** via des plateformes dans de nombreux domaines de la mobilité à l'alimentation en passant par les services de voisinage. Ces innovations constituent des **potentiels d'optimisation de la ville** et participent à la rendre plus efficiente dans la perspective de l'usager. Elles résolvent parfois des situations sous-optimales en mettant par exemple en location des

LA DEVANTURE DE L'HYPER, LE FABLAB INSTALLÉ PAR YA + K
RUE ANGELA DAVIS, BAGNOLET (93)

places de parking disponibles dans le bâti privé (YesPark). Elles permettent **de proposer des services de proximité en s'appuyant sur un système de géolocalisation** et de crowdsourcing où l'utilisateur devient créateur de contenu (avis, recommandations). L'innovation technologique ouvre un autre champ de l'efficience urbaine : le traitement de données d'utilisateur en masse, collectées ou non par les outils identifiés précédemment. Celui-ci permet **d'améliorer la connaissance des usages pour proposer des services plus adaptés** aux habitants et usagers.

Comment être certain de repenser avec finesse les politiques publiques si l'on ne contrôle pas les outils utilisés par les usagers ? Pourquoi imposer la création de place de parkings dans le neuf si l'optimisation des places existantes dans l'ancien est déjà suffisante ? Comment s'assurer que les citoyens sont informés et intégrés à la prise de décision sur l'utilisation des informations qui les concernent directement ? De nombreuses questions se posent. Cette nouvelle situation appelle **la puissance publique à jouer un rôle de catalyseur** et d'accompagnateur afin que les différents acteurs construisent ensemble une ville plus efficiente tout en participant à **équilibrer les rapports de force.** Il s'agit aussi de corriger l'absence souvent criante du citoyen et de son expression dans les technologies et les partenariats décrits et faire émerger des approches plus sensibles et moins passives.

Ces innovations constituent des potentiels d'optimisation de la ville et participent à la rendre plus efficiente dans la perspective de l'usager.

L'essor d'une nébuleuse d'actions citoyennes

Ce questionnement amène à valoriser les **initiatives citoyennes de terrain** qui se développent aussi largement. Elles se distinguent de l'associatif traditionnel par leur capacité à rapidement passer à une plus grande échelle et l'utilisation de nouvelles formes d'engagements comme les mouvements apolitiques (Colibri, Incroyables comestibles). Les réseaux sociaux facilitent leur communication et leur visibilité auprès du grand public. Ces initiatives **développent de nouvelles réponses aux questions de solidarité, de consommation ou d'occupation de l'espace public**.

L'essor de ces formes d'action tient à plusieurs facteurs. Les moyens d'information se diversifient. Les outils numériques permettent d'agréger les données et ainsi démontrer l'ampleur du phénomène tout en facilitant l'adhésion de nouveaux citoyens à ces démarches. L'urgence des enjeux et **le sentiment d'être capable d'agir à son échelle** en s'organisant contribuent également à leur développement.

L'enjeu est d'accompagner et de valoriser cette dynamique citoyenne pour lui permettre de révéler son plein potentiel. Le défi est complexe et l'équilibre fragile puisqu'il s'agit **d'accompagner sans institutionnaliser**.

Ces deux dynamiques illustrent deux facettes d'un même phénomène : **la diversification du jeu d'acteurs dans l'espace urbain** après une période moderne qui a consacré le primat de la puissance publique comme organisateur et réglementateur de la ville. Il contribue à l'émergence d'outils conçus pour apporter **des réponses concrètes aux besoins des usagers**.

Le portrait exhaustif de ces initiatives est impossible de par son aspect nébuleux et en perpétuelle évolution. L'étude met en lumière quelques exemples et vise à identifier des enjeux associés.

Focus

Le Carillon

Le projet « Le Carillon », porté par l'association La Cloche, vise à **lutter contre l'isolement et le sentiment de rejet des personnes sans-abri**, et plus généralement des personnes en situation de grande précarité. Il favorise le développement de lien social entre les habitants à l'échelle de **microquartiers** tout en proposant un **modèle d'engagement souple** et facile à adopter. L'association s'appuie sur un **réseau de commerçants partenaires** qu'elle accompagne dans le développement de services de première nécessité non coûteux (toilettes, eau, trousse de premiers secours) à destination de tous les publics, en particulier des personnes sans-domicile. Les commerçants ont également la possibilité de développer des services coûteux débloqués grâce à **des défis citoyens relevés par les habitants du quartier**.

YA + K

Le collectif YA + K réunit des architectes, urbanistes, designers et artistes. Il vise à **développer un urbanisme du quotidien** fondé sur l'action, le partage et la transversalité. À Bagnolet où il a élu résidence depuis deux ans, le collectif met en œuvre des dispositifs d'accompagnement et d'émancipation citoyenne dont le but est de co-construire avec la population locale un **urbanisme citoyen qui corresponde à leurs usages**. La démarche du collectif se construit progressivement à mesure que la confiance s'établit et que l'acculturation mutuelle grandit à travers des actions concrètes menées avec les riverains. Le collectif mène divers projets de **construction de mobilier urbain avec les habitants**. Depuis février 2017, il a ouvert un fab-lab, l'Hyper, qui vise à devenir un outil de capacitation citoyenne.

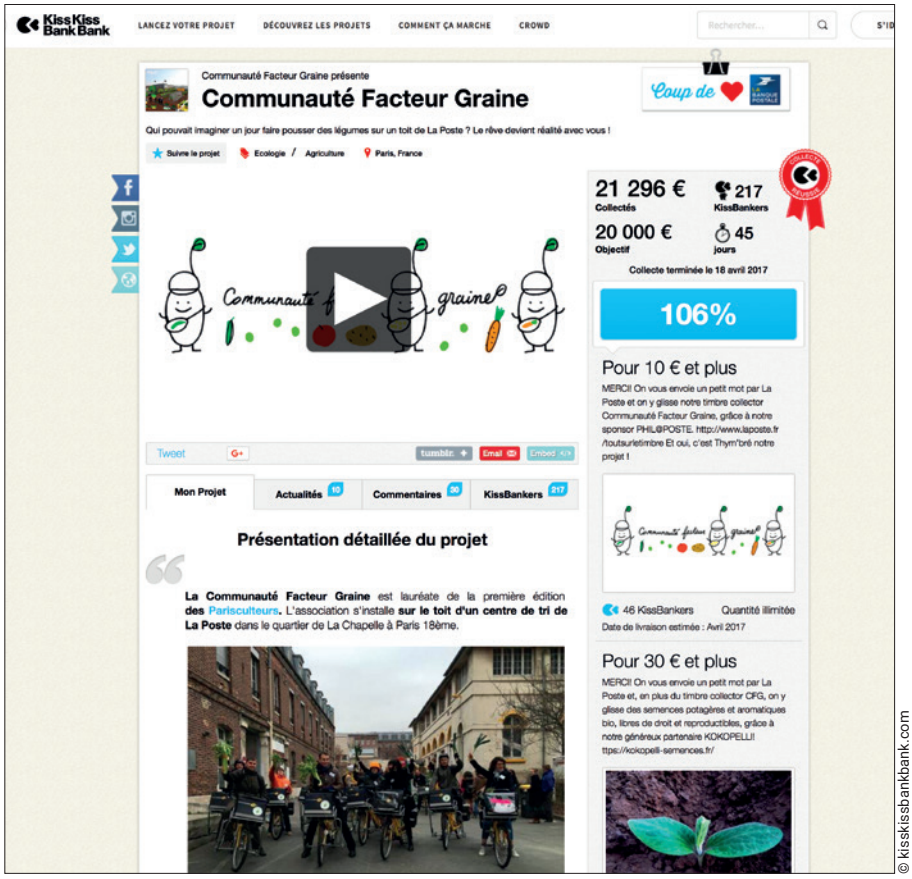

© kisskissbankbank.com

© Ya + K

© Le Carillon

LA PLATEFORME KISSKISSBANKBANK PERMET DE FINANCER DES PROJETS DE PARTICULIERS ET D'ASSOCIATIONS// ORGANISATION D'UNE SOUPE IMPOPULAIRE PAR LE CARILLON

© Ya+K

Calm by Singa

Comme à la maison (Calm) est une **plateforme numérique** lancée par l'association Singa en 2015. Elle vise à **mettre en relation des réfugiés avec des particuliers** proposant de les accueillir pour des périodes allant de quelques mois à un an. Cette solution permet une immersion des personnes réfugiées favorisant l'apprentissage de la langue et des codes socio-culturels mais également le **développement d'un réseau social et professionnel**, facteurs incontournables d'une intégration durable. Outre l'impact humain positif, Calm innove en proposant un **modèle d'accueil moins coûteux**, passant d'une trentaine à une dizaine d'euros par jour.

KissKissBankBank

KissKissBankBank est **une plateforme de crowfunding** créée en 2010. Elle permet à quiconque de contribuer au **financement de projets de particuliers** en l'échange de contreparties non financières prédéfinies. Les milliers de projets financés en France vont de la culture aux projets de solidarité en passant par l'agriculture et l'alimentation. L'action de KKBB a un impact sur le territoire en permettant par exemple **l'émergence de nouveaux commerces** ou leur renforcement via la **mobilisation de communautés**.

PROJETS MENÉS PAR LE COLLECTIF YA + K

4. Paroles d'acteurs de « la ville autrement »

L'étude a fait l'objet d'une présentation à la Halle Papin, à Pantin le 11 juillet 2017, en présence des différents acteurs interrogés pour sa réalisation et des partenaires de l'Apur. Suite à la présentation, les participants étaient invités à réagir aux pistes de réflexions que l'étude fait émerger. Comment ces démarches participent-elles d'un processus de projet ? Quelles mesures d'impact ? Quelle valorisation ? Quel accompagnement au sein des organisations ? Un cadre juridique et économique à réinventer ? Le document ci-après est la retranscription synthétisée de ces échanges.

Emmanuelle Hoss, Semaest

© Apur

© Apur

Olivier Le Gal, Collectif Mu

© Apur

Emmanuelle Hoss (Semaest) : **La puissance publique est actuellement amenée à se positionner comme une interface entre les différents acteurs de la ville**. Elle permet alors leur mise en relation pour des réalisations concrètes. Quand elle se positionne comme interface, l'institution publique apporte un gage de confiance pour les différents acteurs (start-up & commerces pour l'exemple de la Semaest).

Ludivine Carnier (Établissement Public Territorial Est Ensemble) : Est Ensemble lance la troisième édition de son appel à projet d'urbanisme transitoire, TEMPO'. Les occupations éphémères sont développées sur des périmètres de projets où Est Ensemble est compétent : l'aménagement du territoire via les ZAC et le renouvellement urbain avec les nouveaux PRU. Le cahier des charges établit nos attentes en termes de bénéfices pour le territoire et les usagers sur différentes thématiques : économie circulaire, circuits courts, nature en ville, culture et sport. **Le but de ces occupations temporaires est de créer de la valeur, créer des usages, et éventuellement faire évoluer le projet urbain** (programmation, conception) mais nous ne définissons pas d'attentes a priori sur ce point car cela dépend des opportunités. Pour exemple, l'occupation de Bellastock sur le canal de l'Ourcq a ouvert la voie à un vrai sujet de politique publique autour de l'économie circulaire, le réemploi de matériaux sur le projet d'aménagement de la Plaine de l'Ourcq en particulier (4 ZAC, concession d'aménagement avec la Sequano).

Par ailleurs, il faut connaître nos limites en tant qu'acteurs. **Nous n'avons pas la capacité d'animer le territoire comme réussissent à le faire les collectifs**. Face à la raréfaction des moyens humains et financiers et des politiques publiques toujours plus exigeantes, ces partenariats avec des collectifs nous permettent d'animer le territoire de manière innovante et de préfigurer les futurs morceaux de ville en devenir.

Julien Beller (6b) : Notre action est encore souvent mal reconnue. Cela tient en partie au fait que nous ne sommes pas rémunérés pour. **Le manque de moyens financiers qui caractérise ces projets nous pousse à l'inventivité, mais cela ne pourra pas durer**. Notre action est un travail qui fabrique de la ville, un travail d'urbanisme temporaire et parfois pérenne. C'est le cas du 6b qui finalement, je l'espère, va perdurer dans le futur quartier, ou aussi des Grands Voisins qui, j'en suis sûr, aura des impacts sur le futur quartier.

Pour obtenir la reconnaissance de notre action comme un métier par les autres acteurs, nous devons prendre notre place. **Peut-être qu'il faut sortir du mot « collectif » qui est un peu flou et peut laisser croire que les gens ne mènent ces actions que par pur militantisme**, ce qui n'est à mon avis pas vrai. L'occupation de ces bouts de villes sous-utilisés est l'occasion d'apporter des réponses concrètes à de nombreux enjeux : faire une ville frugale qui dépense moins d'argent, une ville flexible qui évolue au rythme de notre société, une ville où on peut se rencontrer mais aussi se loger alors qu'aujourd'hui 3 millions de Français sont mal logés, une ville en quelque sorte « ajustée ». **Notre génération doit porter ce message avec ambition**. Nous devons travailler sérieusement avec tous les acteurs pour ne plus être considérés comme des hurluberlus, des jeunes artistes ou des « friches culturelles ». Les travaux comme celui-ci de l'Apur, ou d'autres institutions qui se penchent sur ces sujets pour les révéler, contribuent à sortir des préjugés.

Émilie Moreau (Apur) : L'enjeu de l'évaluation rejoint ce sujet. Pouvoir évaluer la valeur économique de ces projets contribue à souligner la question de leur soutenabilité économique. **Pour faire que ces projets soient payés à leur « juste prix », il est important de pouvoir faire une évaluation qui soit reconnue par l'ensemble des parties**.

Dominique Alba (Apur) : Les dispositifs et projets analysés dans l'étude sont autant de nouvelles possibilités de faire. **Ils vont à l'inverse de l'essor ces dernières années de dispositifs de contrôle et de mise en œuvre tellement contraignants que la capacité à faire s'en trouve amputée**.

Ludivine Carnier, EPT Est Ensemble

© Apur

© Apur

Nicolas Détrie, Yes We Camp

Franck Faucheux (Plateau Urbain) : L'espace public est bien plus contraint que l'espace privé du point de vue des normes et des responsabilités. **De nombreuses installations existant dans des projets d'occupation temporaire d'espaces privés seraient très difficiles à mener dans l'espace public**. Ce qui nécessiterait des autorisations et vérifications diverses dans l'espace public, est géré par une responsabilité assurantielle des collectifs dans l'espace privé. C'est un enjeu car cela signifie que les **collectifs qui gèrent ces sites prennent des responsabilités et des risques**.

Un autre élément important concerne les critères d'évaluation. Évaluer les démarches de développement durable à travers des indicateurs liés au PIB et à la valeur économique est source de biais important. Cela omet de nombreux éléments qui ne peuvent pas être monétisés. Par exemple, dans un projet d'aménagement, **aborder le sujet de la nature en ville via le critère de la création d'emploi est trop réducteur pour être pertinent**. Certes, l'installation d'une parcelle d'agriculture urbaine ou d'espace vert ne créera peut-être que quelques ETP (Équivalent Temps Plein) en réinsertion et quelques kilos de tomates, **mais cela crée de la valeur sur d'autres domaines**. Cela peut être sur des questions économiques (diminution du temps de commercialisation), mais aussi d'apaisement social, de changement d'image, de réactivation du territoire. Ces critères non liés au PIB sont à inventer.

Enfin, le temporaire a un impact en termes de programmation du projet pérenne. Il permet de proposer et tester des éléments de programmation dans de nombreux domaines : agriculture urbaine, circulations douces… Par exemple, au Pavillon du Dr Pierre, Soukmachines a proposé des éléments d'agriculture urbaine dans le cadre de son occupation temporaire. Le fait que cela fonctionne bien tout en permettant de gérer l'espace à moindre coût a retenu l'attention de la Semna qui n'avait pourtant pas inclus ce sujet dans sa programmation initiale.

On le voit pour l'écoquartier prévu sur le site de Saint-Vincent de Paul, la programmation prévue, principalement résidentielle, a été pensée en fonction du contexte urbain (proximité du Sénat, 14e arrondissement). **L'occupation des Grands Voisins révèle un potentiel d'activités plus large insoupçonné**. À le voir pendant plusieurs mois, on se rend compte de ce potentiel et cela amène à faire évoluer la programmation. **L'occupation temporaire permet de faire des tests**, d'expérimenter un certain modèle économique, de démontrer sa viabilité et, alors, de négocier l'intégration de ces éléments dans la programmation pérenne. Cet espace de test est une richesse qui aujourd'hui n'existe pas dans les programmations classiques de ZAC ou dans les PLU.

Emmanuelle Hoss (Semaest) : Je rejoins Franck Faucheux sur la question des indicateurs. Dans son ouvrage Afrotopia, l'économiste sénégalais Felwine Sarr explique que les critères d'évaluation économiques liés au PIB et utilisés par les occidentaux sont en réalité particulièrement pauvres. Leur application à des économies en développement participe à nier la valeur de ces marchés pourtant très riches.

L'enjeu est donc la création de nouveaux indicateurs d'évaluation des externalités positives. Sur l'enjeu du commerce, cela devrait nous permettre de prouver que le commerce de proximité crée davantage de valeur que les grandes enseignes. On entend souvent « H & M s'installe, c'est dix emplois » comme si ces emplois étaient du même type que celui d'un fromager, d'un libraire, etc. Sauf que ce n'est pas le cas : les premiers sont des emplois jetables où chacun est remplaçable, les seconds sont des emplois valorisants. Il s'agit de développer des indicateurs permettant de confirmer cette intuition. Nous devons faire émerger des critères. Par exemple, concernant le commerce de proximité, considérons la flânerie. **La flânerie contribue à l'épanouissement, au sentiment de sécurité, pourtant, elle n'est pas du tout regardée, elle n'est pas cotée en Bourse**. J'ai l'intuition

« Comme interface, l'institution publique apporte un gage de confiance pour les différents acteurs. »

que les données en open data peuvent nous permettre de croiser certains enjeux : commerce et santé, ou commerce et sécurité. Cela permettrait de montrer que le commerce de proximité ce n'est pas que de l'emploi, mais aussi de la santé, peut-être moins de personne qui prennent des anxiolytiques, moins de personnes âgées qui partent en EPHAD. Le commerce de proximité c'est aussi de la sécurité. Récemment, la *Harvard Business Review* publiait un article sur l'étude de deux chercheurs [1] faisant le **lien entre diminution des commerces de proximité et augmentation de l'insécurité**, confirmant la théorie de Jane Jacob « *eyes on the street* ». Comment peut-on évaluer cette valeur-là ?

Cela peut aussi s'illustrer par les résultats électoraux. Par exemple, en identifiant des corrélations entre commerce de proximité et vote Front National, qui sont parfois plus forts qu'avec les questions d'immigration ou de chômage.

Jean-Christophe Choblet (Ville de Paris) : **Les démarches présentées dans l'étude participent à penser la ville à travers des processus de projets**. Il me semble important de souligner qu'absolument rien n'est gagné à ce sujet. Ces nouvelles manières de faire contribuent à développer un nouveau système, bien plus horizontal que celui où la puissance publique agit dans une posture régalienne sur l'espace public. **Le risque en voulant les professionnaliser est de créer une nouvelle hiérarchisation de la profession**.

© Apur

Julien Beller, 6b

Concernant la valorisation des espaces et leur capacité à faire commun je ne suis pas certain que l'on trouve des critères adéquats. En revanche, nous pouvons déjà faire des retours d'expériences, ce que la ville ne sait pas faire pour le moment. C'est un enjeu important, par exemple, **nous n'avons jamais fait de véritable retour d'expérience sur la Place de la République**. Nous pouvons mener un retour d'expérience concernant ces projets (Réinventer nos places, reconquête de la petite ceinture) parce que les collectifs sont présents sur site et ont la capacité de voir si les usages existent, s'ils fonctionnent, s'ils sont détournés, et ainsi d'identifier à quel endroit et à quel moment ça fait projet. **« Faire projet » ne consiste pas à finir la place mais à être en capacité de créer des espaces publics qui sont réactifs et capables de mise à jour en fonction des intérêts communs de la ville**.

La Ville de Paris est une des rares villes à mener ce genre de projets à une échelle importante. Cela amène à **placer les usagers dans une posture de spécialistes de l'espace public dont on analyse les usages et ressentis**. L'enjeu est donc de savoir comment nous sommes capables de cadrer et d'encadrer les usagers pour qu'ils fassent ville. La tentation de professionnalisation des collectifs risque d'amener à leur disparition car ils s'intégreront alors dans un système classique au lieu de le questionner.

Olivier Le Gal (Collectif Mu [2]) : Du fait du succès de notre occupation temporaire, celle-ci a été prolongée. Cela nous amène à nous questionner sur notre rapport au projet urbain, notamment à travers la plateforme Métamines [3].

Nous y posons la question de la valeur, des critères de l'évaluation qui sont le fond de la question économique.

Les occupations temporaires amènent à questionner la faible flexibilité du projet urbain. Faut-il laisser des zones blanches, des zones d'expérimentation ou faut-il tout verrouiller ? Dans quelle mesure les occupations temporaires, de temps court, sont capables d'influencer les projets de temps long ? Peut-on envisager de consacrer un pourcentage du projet d'aménagement à ces expérimentations ? La question se pose car on coûte beaucoup moins cher à la journée qu'un urbaniste.

Nicolas Détrie (Yes We Camp) : Cette étude crédibilise une démarche, c'est une forme de reconnaissance pour ceux qui y travaillent. **Le succès des projets d'occupation temporaire amène à y projeter des missions qui relèvent de politiques publiques. Dans cette perspective, c'est intéressant d'avoir une mesure des impacts.** Mais mesurer ces impacts doit relever de ceux qui ont la charge de la politique publique, et non de nous les opérateurs. Car ce qui nous intéresse, c'est ce qu'on fait sur le moment sans présumer d'impacts, d'indicateurs ou de « bénéficiaires ». Très bien si on remplit des fonctions de lien social, d'aide à la création artistique, d'entreprise, de valeur ajoutée, de valeur de manière générale, de valeur humaine, **mais en l'état actuel nous ne sommes pas mandatés ni financés pour ces opérateurs de politique publique**, et on ne doit pas remplacer le travail de ceux qui portent le devoir de faire cette politique publique. On nous dit aussi de réussir à prendre notre part sur la valeur marchande que l'on crée pour les propriétaires et les promoteurs, mais c'est dommage de nous demander de devenir ce qu'on n'est pas au départ. **Notre action est portée par l'envie de faire vivre les espaces et d'y faire s'exprimer des énergies. Pour nous, l'essentiel est de préserver cette possibilité d'essayer, d'expérimenter dans une forme de souplesse réglementaire, de garder l'énergie de faire.**

Néanmoins, la question de la précarité des acteurs est majeure. Plusieurs solutions sont possibles. Cela peut passer par **le développement d'une activité commerciale** comme c'est le cas aux Grands Voisins. D'autant que cet aspect de petite échoppe du coin joue un rôle important en termes de lien social. Cela peut aussi passer par **le développement de nouveaux modèles économiques**. Sur notre prochain projet à Nanterre, nous proposons aux promoteurs de contribuer au financement de l'occupation temporaire à hauteur de 10 € par mètre carré. Cela permettrait de constituer un budget et une gouvernance du projet temporaire.

Pour conclure avec un clin d'œil, j'aimerais vous lire un courrier de l'État que je viens de recevoir suite à la proposition de Yes Ye Camp de réaliser des formations pratiques sur nos méthodes liées à l'urbanisme temporaire. Notre proposition est refusée considérant que « l'occupation temporaire de propriété publique ou privée ne correspond à aucune activité ou compétence professionnelle suffisamment identifiée. » Preuve que notre pratique n'est effectivement pas considérée comme un métier ! Cela prouve au moins que l'on a encore de la marge de manœuvre.

« Les occupations temporaires amènent à questionner la faible flexibilité du projet urbain. »

1 — https://hbr.org/2017/06/research-when-a-retail-store-closes-crime-increases-around-it

2 - Le collectif Mu est en charge de l'animation du site artistique temporaire de la SNCF situé Gare des Mines, La Station.

3 — « Métamines est une plateforme théorique et artistique explorant les enjeux politiques, urbains et esthétiques auxquels se confronte la création artistique, dès lors qu'elle s'ancre dans le territoire et dans les mouvements de sa transformation ». http ://lastation.paris/metamines-1/

Directrice de la publication :
Dominique ALBA

Étude réalisée par :
Émilie MOREAU et Clément PAIROT

Avec les contributions de :
Jean-Christophe CHOBLET, Étienne DELPRAT, Nicolas DÉTRIE et Emmanuelle HOSS

Contributeurs Apur :
Louise CORMIER, Jules GALLISSIAN, Mehand MÉZIANI, Emmanuelle ROUX et Yann-Fanch VAULÉON

Cartographie :
Anne SERVAIS

Photos et illustrations :
Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :